



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Désaffectation puis déclassement d'un terrain non bâti du  
domaine public communal rue Saint-Vincent de Paul**

DE20160321\_22

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :  
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016  
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etalent absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

**Désaffectation puis déclassement d'un terrain non bâti du domaine public communal rue Saint-Vincent de Paul**

Développement urbain  
id : 1325

Conseil municipal  
21 mars 2016

22

Rapporteur : Pascal MONIER

Dans le cadre de la convention relative à l'Opération de Renouvellement Urbain sur Basseau-Grande Garenne et afin de permettre la réalisation des aménagements et des constructions sur le quartier de Basseau, la commune a procédé à la recomposition d'unités foncières par le permis d'aménager n°01601514z0001, délivré le 7 novembre 2014.

Sur le lot n°2 de ce permis d'aménager, Logélia Charente prévoit de construire 15 logements locatifs sociaux le long de la rue Saint-Vincent de Paul. Comme indiqué sur les plans joints en annexe ce programme empiète sur la parcelle DH 1092 située sur le domaine public communal et contigu au lot n°2. En conséquence, Logélia sollicite la cession par la commune de cette parcelle nécessaire à la réalisation de ses constructions, représentant une surface d'environ 42m<sup>2</sup>.

Après examen de la demande, ce terrain peut être cédé sans porter préjudice aux aménagements des espaces publics envisagés par la ville sur la parcelle DH 1092.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de cette opération pour la commune, et considérant la désaffectation effective de l'emprise, il vous est proposé, en vue de la cession sollicitée :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie d'environ 42 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée DH n°1092 située rue Saint-Vincent de Paul,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document préalable nécessaire au déclassement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
21 mars 2016  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

